QUADRASOLO MÉDITERRANÉE

DU 19 AOÛT AU 26 AOÛT 2023

AVIS DE COURSE

Programme provisoire

Vendredi 18 août :	Accueil et contrôles à Marseille
Samedi 19 août :	11h : Marseille-Marseille
Dimanche 20 août :	15h : Marseille – Porquerolles
Lundi 21 août :	Arrivée course de nuit Porquerolles
	14h : Rade de Porquerolles
Mardi 22 août :	11h : Rade de Porquerolles
Mercredi 23 août :	11h : Rade de Porquerolles
	Porquerolles-Marseille
Jeudi 24 août :	11h : Marseille – Marseille
Vendredi 25 août :	11h : Marseille – Marseille

1. Organisation

Association Course des Vieux Safrans
Société Nautique de Marseille

2. Règles de course

L'épreuve sera régie par
- les règles définies dans les règles de course à la voile (R.C.V.) 2021-2024
- Les règlements fédéraux,
- la partie B, section II du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- Règlement Championnat Solo Méditerranée IRC 2023
- Règlement Championnat Duo Méditerranée IRC 2023
- les règles de classe et les règles de jauge concernées

3. Admissibilité et inscription

Deux épreuves ont lieu simultanément : l'une en solo, l'autre en duo.
Elles sont ouvertes à tous les bateaux jaugés IRC
- pour les solos : longueur comprise entre 8,50 à 11 mètres
- pour les duos : longueur comprise entre 8,50 à 12.50 mètres

Les bateaux francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
Ils devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240
Concurrents duos : l'un des deux doit avoir au moins plus de 40 ans dans l'année
Les bateaux devront être équipés d'un moteur fixe, en bon état de fonctionnement disposant d'une autonomie relative avec l'étape à courir, ainsi que d'une VHF fixe d'une puissance de 25 w.
Pour les étapes de nuit, les coureurs devront porter sur eux une lampe Flash-light.
Le Comité d'Organisation sera seul juge pour accepter ou refuser une inscription.

Inscription en ligne : www.lanautique.com fermeture des inscriptions le 1er août 2023.
Les frais d'inscription devront être réglés par virement avant le 31 juillet 2023.
SOLO : 400 euros
DUO : 520 euros

IBAN / RIB
(INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER) / (RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE)

Titulaire du compte : **ASS NAUTIQUE DE MARSEILLE**
DELEGATION DE SCE PUBLIC - DSP 2
LE PAVILLON FLOTTANT
20 QUAI DE RIVE NEUVE
13007 MARSEILLE

IBAN (International Bank Account Number) **FR76 1460 7000 5169 0139 0366 209**
Adresse SWIFT (BIC) : **CCBPFRPPMAR**

4. Publicité

La Publicité sera restreinte à la catégorie A

5. Classement

Il y aura un classement Solo et un Duo. Toutes les courses sont prises en compte pour le classement final à l'exception du plus mauvais score du bateau, les courses du dernier jour du programme ne pourront pas être retirées

6. Contrôles

Les bateaux et concurrents devront se trouver à la disposition du Comité de Course le vendredi 18 août 2023 à partir de 10 heures.

Les contrôles sur les points énumérés ci-dessus, seront effectués le vendredi 18 et le samedi matin 19 août jusqu'à 10h.

7. Responsabilité

Les concurrents participent à l'épreuve à leur propre risque (règle n°4 des R.C.V.). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après l'épreuve.

En outre, chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

8. Abandon

En cas d'abandon, les concurrents doivent immédiatement avertir soit le Comité de course par VHF ou téléphone portable, soit le CROSS MED par les mêmes moyens.

9. Modification

L'Organisation se réserve le droit de modifier le déroulement de la course, notamment en cas d'avis de coup de vent, sans que les concurrents puissent se prévaloir d'un préjudice.

L'engagement à la QUADRASOLO MEDITERRANEE implique l'acceptation sans réserve du présent règlement

10. Amarrage

Les voiliers seront amarrés gratuitement et regroupés à la Société Nautique de Marseille sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper à partir du 17 Août au 20 Août et du 23 Août au 27 Août midi.

En dehors de ces dates, l'accueil devra faire l'objet d'une demande auprès du secrétariat secretariat@lanautique.com **04.91.54.32.03 poste 4**

Et sera facturé au tarif passager.